

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 mars 2022

Présents : BERTHELOT Aurélien - JOUSSET BOUCHERIT Nathalie– FLUTRE Patrice – GUERIN Alain– PESQUERA Juan – PERE Michaël - DAVID Alexandra– LYS Pascal - MAGUIER Jacky - BERTHOMME Claire - RALITE Séverine - ROBINAUD Alexandra.

Absent :

Absents excusés : ANTUNES Mickaël, LYS-DÉDOUCHE Emmanuelle,

Pouvoirs : M. ANTUNES Mickaël donne pouvoir à M. Aurélien BERTHELOT

Secrétaire de séance : M. PESQUERA Juan

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et commence à détailler les différents points.

DELIBERATIONS :

1- Demande de subvention départementale éclairage LED école :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que :

- Les plafonniers des salles de classe dysfonctionnent les uns après les autres
- Aucune solution technique pour les réparer, le matériel présent dans nos salles de classe ne se fait plus
- Solution qui s'impose : remplacer l'ensemble par du matériel neuf
- Solution coûteuse à court terme mais avantageuse économiquement sur le long terme (économies d'énergie)
- Proposition financière :
 - Entreprise DEP : 4 250,40 € TTC
- Plan de financement :
 - Subvention département (au titre du fond scolaire) : 1 239,70€
 - Reste à charge pour la commune : 3 010,70€ (dont 708,40€ de TVA récupérable au titre du FCTVA)

M. LYS demande s'il est nécessaire de mettre autant de pavés lumineux, risque d'une lumière trop importante, M. PESQUERA répond qu'il est possible de mettre un tensiomètre pour régler la luminosité.

Mme BERTHOMMÉ demande si les nouveaux modèles reprendront exactement les mêmes emplacements, réponse oui.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'autorisation donnée à M. le Maire d'effectuer la demande de subvention et d'engager les travaux.

2- Demande de subvention parvis du cimetière :

Monsieur le Maire fait un point d'étape sur le cimetière :

Suite à la première réunion de la commission :

- Le règlement a été revu dans son intégralité
- Les tarifs ont été discutés
- L'aménagement du parvis a été discuté
- Le logiciel « MARBRE » est en place à la mairie
- Les membres de la commission ont convenu de visiter plusieurs cimetières afin d'envisager l'aménagement de l'extension avant la prochaine réunion

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre du « fond de revitalisation des territoires ruraux » au Conseil Départemental afin d'aménager le parvis de la place du cimetière

- 2 devis ont été demandés :
 - Entreprise Branger de Tesson : dans l'attente d'une réponse à ce jour
 - Entreprise Picoulet de Montpellier de Médillan : 9 780€ TTC
- Plan de financement proposé :
 - Subvention départementale (40 % sur le HT) : 3 260€
 - Reste à charge pour la commune : 6 520 € (dont 1 630€ de TVA récupérable au titre du FCTVA)

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations. Comme il n'y en a pas, il propose de passer au vote

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention et d'autoriser monsieur le Maire à engager les travaux.

3- Révision des tarifs du cimetière communal :

Monsieur le Maire dresse le constat suivant :

- Tarifs du cimetière peu en phase avec ce qui se pratique dans les communes voisines
- Fortes disparités entre les concessions classiques et les cavurnes
- Pas de prise en compte du jardin du souvenir malgré les règles qui s'imposent à la commune
- Lourds investissements à venir sur plusieurs années dans nos cimetières

D'où la nécessité de revoir les tarifs.

Rappel des tarifs en vigueur :

- Pour les concessions du cimetière (50 ans) : 18,50 € par m²
Soit 88,80 € pour une concession de 50 ans pour 1 ou 2 personnes et 172,80€ pour une concession de 50 ans pour 3 ou 4 personnes
- Cavurne : 50 € pour 1 an, 250 € pour 15 ans et 500 € pour 30 ans
- Jardin du souvenir : néant

Nouvelle proposition :

| Durée | Concession cimetière | Cavurne |
|--------|-------------------------|---------|
| 30 ans | 30 € par m ² | 150 € |
| 50 ans | 50 € par m ² | 250 € |

Jardin du souvenir :

40 € pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir comprenant la pose d'une plaque avec Nom, Prénom, Année de naissance et de décès du défunt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs pour les concessions, les cavurnes et le jardin du souvenir

4- Taux d'imposition pour l'année 2022 :

Monsieur le Maire rappelle :

Suite à la suppression de la TH, la commune a récupéré la part départementale de la TF. Le taux que nous votons, comme l'an dernier, est la somme de l'ancienne part communale et de l'ancienne part départementale. Cette somme forme, depuis l'année dernière, le nouveau taux communal.

Il réexplique le fonctionnement de la compensation et propose le maintien des taux pour les raisons suivantes :

- Motif 1 : le budget est maîtrisé, les recettes fiscales sont positives, les dépenses sont maîtrisées, pas de nécessité d'augmenter les impôts
- Motif 2 : La conjoncture ne s'y prête pas

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux soit :

- Taxe sur le foncier bâti : **40.07 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **42.02 %**

5- Subventions communales :

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes en précisant que pour l'APOGE cette subvention exceptionnelle concerne l'organisation du départ de la course sur notre commune.

| Association | Montant de subvention |
|---------------------------|-----------------------|
| Société hippique | 250€ |
| ACCA | 250€ |
| Amicale des boulistes | 250€ |
| Union Saint-Simonaise | 250€ |
| Moto Club des Groies | 250€ |
| Les p'tits drôles | 250€ |
| FSE du collège de Gémozac | 150€ |
| APOGE | 1000€ |
| Fondation du patrimoine | 100€ |

Monsieur le Maire propose de passer au vote et demande à chaque membre licencié de ne pas participer pour l'association pour laquelle il est adhérent.

Sont concernés :

- Société hippique : M. LYS et M. GUERIN
- Union St-Simonaise : Mme BERTHOMMÉ
- Les p'tits drôles : Mme RALITE

Les subventions sont adoptées à l'unanimité des membres pouvant se prononcer.

| Organisme de regroupement | Montant de la subvention |
|---------------------------------------------|--------------------------|
| SIVOS Saint Simon de Pellouaille Cravans | 55 000€ |
| Syndicat d'eau potable | 250€ |
| Syndicat de la voirie | 250€ |

Subventions adoptées à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

1- Règlement du cimetière :

Monsieur le Maire indique les principales modifications :

- Rappel aux usagers que la place concédée est définie par le Maire
- Reprise en main des opérations dans le cimetière :
 - En précisant que tous travaux devront faire l'objet d'une déclaration plus précise qu'auparavant
 - En définissant des horaires d'ouverture aux entreprises du cimetière
 - En précisant que les clés sont récupérées en mairie et qu'une porte du cimetière sera systématiquement fermée en dehors de ces horaires
- Définition et rappel des règles relatives aux inhumations en terrain commun
- Rappel des règles relatives aux reprises de concessions perpétuelles et des règles sur le renouvellement d'une concession non assortie de perpétuité
- Définition des règles relatives aux cavurnes et au jardin du souvenir

Le colombarium semble peu judicieux. En effet, après avoir pris des renseignements dans des communes de notre strate, il est difficile de les vendre, les familles préfèrent les cavurnes qui ont l'avantage de permettre le dépôt de plaques et/ou fleurs.

2 – Orientations budgétaires :

Monsieur le Maire informe :

- que le budget sera l'objet principal de la prochaine réunion du conseil municipal.
- de la bonne tenue des comptes de la commune : recettes consolidées, dépenses maîtrisées en phase avec le primitif de l'année 2021
- Process de préparation du BP 2022 :
 - Recueil des différents projets
 - Premiers arbitrages Maire / Adjointes
 - Préparation d'une première ébauche de Budget Primitif
 - Commission des Finances

- Corrections et modifications suite à la commission
- Présentation et corrections avec Mme la Conseillère aux Décideurs Locaux
- Présentation et vote par le Conseil Municipal

Les différents investissements envisagés pour 2022 sont :

- Emploi d'un 2nd agent polyvalent au service technique de la commune (emploi aidé de type PEC = 20% de reste à charge pour la commune)
- Programme Voirie :
 - Etude de la réfection du centre bourg
 - Tranche 2 des Sorignets
 - Chemin de la Dessenderie
 - Cité des fourmis
 - Tranche 1 de la poursuite du Chemin des Chails
 - Levé topographique « Chez Fouché »
- Bâtiments scolaires et communaux :
 - Réfection des sanitaires de l'école
 - Economies d'énergie : Eclairage LED à l'école et dans la salle des fêtes
 - Escalier et portail atelier municipal
 - Portail aire de jeux et 2e partie de la clôture
 - Création d'un local de stockage supplémentaire dans la salle des fêtes
- Matériel :
 - Achat d'une autoportée professionnelle diesel avec éjection des déchets verts en hauteur
 - Achat d'une tondeuse tractée pour les finitions
 - Achat d'une laveuse professionnelle pour la salle des fêtes (à l'usage exclusif des agents)
- Cimetière :
 - Logiciel Marbre
 - Aménagement Parvis
 - Aménagement Allées du nouveau cimetière
 - Aménagement Allées ancien cimetière
- DECI : fin du programme de DECI avec solde obligatoire de la DETR sur cette année
- Eglise : diagnostic fait par un architecte des monuments historiques

Mme BERTHOMMÉ indique qu'il faudra être très clair sur les engagements que la municipalité prendra vis-à-vis de la personne recrutée. Elle demande également s'il est possible de prévoir un écran pour la salle des fêtes. Monsieur le Maire précise que, concernant le recrutement, un discours de vérité sera tenu à la personne choisie, comme il a été procédé dans un précédent recrutement. Concernant l'écran, celui-ci n'est pas au budget aujourd'hui mais les possibilités seront étudiées.

M. MAGUIER demande s'il n'y a pas de voirie plus urgente à traiter que celle du chemin des Chails ; monsieur le Maire lui répond que cette voirie doit être faite dans l'année afin de dégager des terrains à la construction.

3- Elections :

Planning pour le 1er tour des élections présidentielles (10/04/2022) et le 2° tour (24/04/2022).

| | | |
|------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Président | Le Maire, Aurélien BERTHELOT | |
| Assesseur 1 | Mickaël PÉRÉ | |
| Assesseur 2 | Juan PESQUERA | |
| Secrétaire | Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE | |
| Horaire | Conseiller 1 | Conseiller 2 |
| 8h -> 9h30 | Mickaël PÉRÉ | Juan PESQUERA |
| 9h30 -> 11h | Alexandra ROBINAUD | Patrice FLUTRE |
| 11h -> 12h30 | Alain GUERIN | Emmanuelle LYS-DÉDOUCHE |
| 12h30 -> 14h | Claire BERTHOMME | Nathalie JOUSSET BOUCHERIT |
| 14h -> 15h30 | Séverine RALITE | Alexandra DAVID |
| 15h30 -> 17h | Mickaël ANTUNES | Pascal LYS |
| 17h -> 19h | Aurélien BERTHELOT | Jacky MAGUIER |

4- Aire de jeux :

- Reste à effectuer : clôture du côté de l'habitation mitoyenne à l'aire de jeux
- Arbitrage : Mise en place d'une clôture rigide avec panneaux occultants par la mairie d'une hauteur de 1.73 m espacée de la clôture de M. MAZEAU de sorte à laisser un passage de tondeuse pour l'entretien pour un coût de 2 709 € HT
- Raisons :
 - Pas de demande d'urbanisme à effectuer
 - Mairie entièrement propriétaire
 - Avantage de coût
 - Facilité de pose (la mitoyenneté rendait la pose complexe)

Le Conseil Municipal débat entre la solution proposée et celle qui consisterait à rapprocher au maximum la clôture municipale de la clôture existante. Les contraintes techniques vont être regardées pour aboutir à la meilleure solution.

5- Cyclad :

La collecte des Ordures Ménagères va évoluer au 1^{er} janvier 2023, Cyclad informera les administrés au cours de l'année.

6 – Animations :

- Boucles de la Charente Maritime :
 - 1er passage : le vendredi 6 mai 2022
 - 2e étape : départ du l'étape de Saint Simon de Pellouaille le samedi 7 mai 2022
- Super Cross : Samedi 16 juillet 2022
- Feu d'artifice (terrain du Super Cross) : Samedi 16 juillet 2022
 - Devis signé auprès de l'Entreprise BREZAC
 - Montant : 3 800€

7-Planning :

- Commission Cimetière : Mercredi 30 mars 2022 à 20h
- Réunion pour l'élaboration du journal communal : Jeudi 31 mars 2022 à 18h
- Conseil Municipal : Lundi 4 avril 2022 à 19h
- Réunion publique : Vendredi 20 mai 2022 à 20h
- Commission bâtiments : Rénovation des WC de l'école
 - A l'issue de la notification de DETR, demande de devis auprès de 3 entreprises pour chaque lot (mené conjointement par M. le Maire et Pascal Lys, Adjoint délégué aux bâtiments)
 - A l'issue de la réception des devis, convocation de la commission pour choisir les devis (pas de procédure d'appel d'offre vu le montant global de l'opération)

QUESTIONS DIVERSES :

M. FLUTRE demande si une identification des rues par des plaques est prévue. Réponse : un complément est prévu au budget.

Mme BERTHOMMÉ demande à quelle fréquence la salle associative est nettoyée, il serait bien que les utilisateurs entretiennent après leur passage. Réponse : L'agent communal le fait dès qu'il le peut. Cependant, le règlement stipule que chaque utilisateur doit l'entretenir ; une affiche rappelant cette règle est déjà présente dans la salle.

Mme DAVID demande quand aura lieu le repas du Conseil. Réponse : Vu les contraintes d'agenda des mois d'avril, mai et juin, celle peut être envisagée le dimanche 18 septembre 2022.

M. MAGUIER revient sur l'aménagement piétonnier pour les enfants des Sorignets qui prennent le bus au niveau des Moreaux, il souhaiterait savoir si la municipalité peut entretenir au-delà de l'accotement. Réponse : La commune est dans l'impossibilité légale de le faire. En bordure de RD6, c'est au département et lui seul de le faire (l'agent communal ne serait pas couvert en cas d'accident) et au-delà de l'accotement de la RD6, c'est une propriété privée sur laquelle la commune n'est pas en droit d'intervenir.

Mme RALITE demande s'il n'est pas obligatoire de mettre un loquet de sécurité à l'aire de jeux. Réponse : Veritas a fait la visite d'ouverture et n'a pas demandé cet équipement. Cependant, rien n'empêche la commune de regarder et de rajouter cet équipement de sécurité.

La séance est levée à 22h.